

Procès Verbal du Conseil Municipal du 17 Mars 2017

Présents ;

Mmes Maryline BERTAND, Yvette BRENET, Chantal ZULUETA
MM. François DAVID, Florian FAUCHER, Francis GLORIE, Jean-François LHERMITTE, Hubert
PAILLAT

Absents excusés :

MM. Mathieu AUBURTIN (pouvoir à François DAVID), Guillaume SIMON-BOUHET, Romain
THIESSE (pouvoir à Maryline BERTAND)

Le Procès Verbal du Conseil Municipal du 14 Février 2017 est approuvé.
Florian FAUCHER est désigné comme secrétaire de séance

4/17 Collège Maurice Fombeure ; voyage à Berlin ; demande de subvention

Le collège Maurice Fombeure nous sollicite pour une subvention de 500€ pour financer un voyage éducatif à Berlin en Mars 2017, pour les élèves de 3^o et 4^o.

Il s'avère qu'en pratique un seul enfant de St Germier est concerné par ce voyage ; aussi le Maire propose-t-il d'accorder une subvention de 100 € au collège Maurice Fombeure de Ménigoute.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

5/17 Programme d'aménagement du parc de l'étang

Les différentes propositions de l'équipe de paysagiste ont été présentées à l'ensemble de la population le 28 Janvier dernier. Une ligne de force se dessine autour de quelques points :

- L'amélioration globale du cadre de vie autour d'un programme de plantations et une gestion raisonnée de l'espace (prairie fleurie notamment),
- La création, en liaison avec l'espace de jeux d'un espace de détente et pique-nique, pouvant en outre être utilisé à l'occasion de fêtes ou de spectacles locaux,
- La création de toilettes publiques remplaçant les toilettes sèches non utilisées.

Toutefois, la détermination précise des actions à engager va dépendre de la réalisation de l'assainissement collectif et du choix de la localisation de la roselière par le SMEG, dans la mesure où certains travaux pourront ensuite être mutualisés avec le SMEG.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- Prend acte des propositions de l'équipe de Scape
- Déterminera les actions à entreprendre suite à une concertation avec le SMEG afin de minimiser les coûts
- Arrêtera un programme d'environ 63 000 € pour des travaux d'aménagement pour lesquels le Département sera sollicité, via son programme Cap 79.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

6/17 Plan Local d'Urbanisme ; Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation

Par délibération 58/14 du 14 Novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme et validé ses différentes motivations.

Par délibération 08/15 du 21 Mars 2015, les modalités de concertation et d'information du public ont été définies et publiées dans un journal d'annonces légales.

Par délibération du 21 Août 2015, les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ont été débattues.

Par décision du Préfet des Deux Sèvres du 26 Janvier 2016, le projet de PLU a été dispensé d'évaluation environnementale.

Par délibération du 1^o Juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de PLU, délibération qui a été abrogée par une délibération 38/16 du 4 Novembre 2016

M. le Maire présente l'organisation de la concertation publique :

A cet effet, 4 réunions publiques ont été organisées auxquelles l'ensemble des habitants ont été conviés, les 25 Avril 2015, 30 Mai 2015, 28 Novembre 2015 et 9 Avril 2016. Le projet de zonage du PLU a été distribué à tous, sous forme d'un document de 4 pages A3, tandis que le projet de règlement a été mis en ligne sur le site de la commune et une exposition a été organisée en mairie du 4 au 25 Avril 2016, alors qu'un cahier d'observations était ouvert où des observations ont ainsi pu être recueillies.

Parallèlement, une réunion avec les Personnes Publiques Associées était organisée le 23 Décembre 2015 à laquelle étaient conviés l'État, la Région, le Département, les Chambres Consulaires, le Pays de Gâtine, la CCPG, les communes souhaitant être associées notamment. Les discussions notamment avec la Direction Départementale des Territoires se sont poursuivies durant l'hiver 2016.

Suite aux observations notamment du pays de Gâtine quant à l'interprétation qu'il fallait donner du SCOT, il est apparu que ces mêmes prescriptions ne permettaient de n'autoriser qu'une superficie constructible de l'ordre de 2,5 hectares, et non 4 ha comme le laissait penser le projet de SCOT arrêté et soumis à enquête publique lors de l'été 2015.

En conséquence, le projet de PLU voté en Juillet 2016 a été revu, notamment avec le pays de gâtine en vue de réduire les possibilités de construction, tout en gardant les principes du PADD voté. Les différents propriétaires concernés par cette réduction du périmètre constructible ont été informés et les solutions proposées débattues.

Le nouveau projet a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la commune, d'une réunion publique organisée le 28 Janvier 2017 et d'une exposition en mairie avec cahier d'observations du 23 Janvier au 3 Février 2017.

Les observations des uns et des autres ont été prises en compte.

PLAN LOCAL d'URBANISME de Saint GERMIER

BILAN de la Concertation

La concertation a concerné :

5 réunions publiques ont été organisées auxquelles l'ensemble des habitants ont été conviés, les 25 Avril 2015, 30 Mai 2015, 28 Novembre 2015, 9 Avril 2016 et 28 Janvier 2017

2 bulletins municipaux intégralement consacrés à ce projet en Avril 2016 et Janvier 2017

2 expositions publiques en mairie, l'une du 4 au 25 Avril 2016, l'autre du 23 Janvier 2017 au 3 Février

Parallèlement, de nombreux habitants sont venus soit apporter une contribution sur les cahiers d'observations qui avaient été ouverts, soit directement discuter avec les élus.

Ont ainsi été rencontrés :

M. Gérard LEGOUT

Mme Adeline DUPUIS

Mme Delphine SAUZE

M. Gilbert ALLARD

M. André BLONDEAU

M. Jean-Marie PARNAUDEAU

M. François DAVID

Mme Chantal ZULUETA

Mme Martine FALLOURD

M. Roger ARTAULT

MM. Laurent et Albert ALLARD

M. Bertrand POULAIN

Toutes les demandes présentées ont pu être prises en compte, à l'exception de celle de Mme FALLOURD, la protection du parc de l'étang constituant l'un des axes majeurs du PADD.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à :

1. Tirer le bilan de la concertation et Arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durable, projet de règlement graphique, projet de règlement écrit, projet d'orientation d'aménagement et de programmation et différentes annexes (emplacements réservés, servitudes d'utilité publique, éléments paysagers à protéger)
2. Solliciter les avis de l'ensemble des personnes publiques associées et consultées qui auront trois mois pour apporter leur avis
3. Souhaiter qu'en application de la loi d'Orientation Agricole du 9 Juillet 1999, une réflexion soit engagée afin de créer, sur le ban communal, une Zone Agricole Protégée.
4. Autoriser Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique à l'issue de la réception des avis des Personnes Publiques Associées.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

7/17 Éclairage Public proposition SEOLIS ; enfouissement des réseaux

Après plusieurs allers et retours, une nouvelle proposition de SEOLIS nous a été fournie concernant l'enfouissement des réseaux éclairage public sur la rue du Vieux Four et la rue du Teillet.

Cette proposition comporte 4 lanternes accrochées à des bâtiments existants et un seul candélabre à hauteur des maisons Braconnier et Nicolas. Les accords des quatre propriétaires concernés ont été demandés.

Des subventions seront naturellement demandées au SIEDS dans le cadre de cette opération.

Le Conseil :

Approuve le devis prévisionnel de 12972,96 € TTC (solution LED)

Sollicite le SIEDS pour les subventions liées à l'enfouissement

Mandate Monsieur le Maire pour faire toute démarche et signer tout marché.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

8/17 Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de matériels de bureautique, de matériels et logiciels informatiques et réseau

Le contrat de location de l'imprimante arrive à son échéance en Septembre 2017 et une acquisition s'avère préférable à une location, du fait de la possibilité de récupération de la TVA.

Afin d'obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels de bureautique, des matériels et logiciels informatiques et réseau destinés aux services de plusieurs collectivités dont la Commune de Saint Germier, il est envisagé de constituer un groupement qui fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commandes passé en application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Une convention constitutive d'un groupement de commandes en fixe les modalités de fonctionnement et désigne le coordonnateur, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, qui sera chargé de signer et notifier les marchés à intervenir, l'exécution restant à la charge de chacun des membres.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la constitution du groupement de commandes et décide d'y adhérer,
- D'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Questions débattues au cours du Conseil Municipal

Plan Local d'Urbanisme : Le document voté reprend les grands principes déjà arrêtés, les corrections demandées par le Pays de Gâtine pour respecter scrupuleusement le SCOT et les avis de tous les propriétaires intéressés par ce dossier dont toutes les demandes ont été prises en compte (sauf celle de Mme Fallourd, car l'aménagement du parc en espace constitue un objectif premier. L'impact sur l'espace agricole n'est que de 2,5 hectares, dont seulement 0,43 ha éligible à la PAC. La délibération évoque la possibilité d'instituer sur le ban communal une Zone Agricole Protégée, c'est-à-dire un secteur que les futurs PLU ne pourraient pratiquement pas transformer en espace constructible. Ceci permettrait d'assurer une sécurité à très long terme aux exploitants agricoles, et ainsi contribuer à maintenir le caractère rural du village et des hameaux.

Affaire Zélie Jeanne : une réunion a eu lieu fin Décembre en sous-préfecture de Parthenay avec la DGFIP. Cette dernière reprend les démarches en vue, soit de récupérer les sommes dues, soit les échanger contre les terrains propriété de la débitrice.

Poste de distribution d'eau au lavoir : Il a été rappelé l'arrêté du 12 Septembre 2006. Les agriculteurs qui remplissent leur tonne au lavoir ne doivent pas les compléter des produits phytosanitaires nécessaires au traitement de leurs cultures. Cette seconde opération doit s'effectuer impérativement sur un poste aménagé, et en aucun cas au lavoir, compte tenu des risques de pollution.

Plantation des haies sur la route des Touches : le CPIE a réalisé les plantations prévues sur la route des Touches grâce à la subvention reçue de la région Nouvelle Aquitaine. Cette plantation a été complétée par une autre réalisée par les enfants du village.

Réunion avec le SMEG du 8 Mars : la commune a rencontré le SMEG autour de son projet. Il apparaît les points suivants :

- Le lieu d'implantation de la roselière n'est toujours pas arrêté et la décision définitive sera prise par le SMEG sous 3 semaines.
- Des relevés complémentaires de géomètre sont en cours, le périmètre arrêté (le bourg à l'exception de l'extrémité de la rue de la mairie (5 et 7) et l'extrémité de la rue du Teillet). La rue du Vieux Four sera particulièrement mouvementée, puisque à la réalisation du réseau eaux usées, s'ajoutera la reprise du réseau d'adduction d'eau potable.
- Le projet définitif sera arrêté vers le 15 Avril et sera alors transmis à la Direction Départementale des Territoires pour avis.
- Le marché pour les travaux dans le bourg est déjà signé, mais une consultation devra être lancée pour la roselière.
- Les travaux seront d'abord lancés en Septembre 2017 (2 mois) pour les travaux des réseaux dans le Bourg, puis par ceux de la Roselière.
- Les propriétaires auront 2 ans pour se raccorder au réseau d'assainissement collectif et pourront donc utiliser durant cette période le réseau unitaire actuel.

La commune de son côté sera concernée par 6 postes environ (mairie, salle des fêtes, toilettes publiques de l'abri bus, les deux logements communaux et probablement le bâtiment Ocealia).

Cet assainissement promis depuis 2002, concernera environ 100 habitants. Une réunion d'information aura probablement lieu à la mi juin pour les habitants du bourg.

Les décisions du SMEG détermineront la politique communale pour ce qui concerne ;

- les choix en terme d'aménagement de l'étang ; en effet, les options possibles (aire de pique nique, toilettes publiques, transformation du ruisseau avec les eaux pluviales) dépendent pour partie de la localisation de la roselière. Dès le choix du SMEG arrêté, il conviendra d'organiser une réunion avec les paysagistes afin d'étudier les différentes options possibles pour finalement arrêter un programme et le soumettre au département dans le cadre du financement CAP 79.
- Il en va de même pour les aménagements du centre bourg ou une requalification des espaces publics devra être envisagée, dans le cadre d'une opération importante qui pourrait se dérouler sur 2018 et 2019 ; ceci imposera de réfléchir tant sur la voirie (espace dévolu aux piétons, aux véhicules, végétalisation des espaces publics) que sur des espaces aujourd'hui privés (four à pain, maison au cœur de la place de la rue de l'église actuellement en vente).

Internet, fibre optique : une réunion a eu lieu le 14 Mars avec le département des Deux Sèvres au sujet de la desserte de la commune via la fibre optique. En pratique l'on peut annoncer :

- le sous répartiteur de St Germier sera raccordé via la fibre optique à la mi mars 2018
- à cette date, tous les habitants de la commune (sauf le hameau de la boucherie) seront desservis par la fibre optique jusqu'au sous répartiteur, puis par du cuivre du sous répartiteur au domicile.
- 100% de la population aura enfin accès à l'adsl (contre 85%) aujourd'hui, et les débits seront partout améliorés (mieux dans le bourg que dans les hameaux éloignés, comme la chauvinière)
- A coup sur, les abonnés orange auront accès à la TV via Internet
- A ce stade, aucune contribution financière n'est demandée aux abonnés ou à la commune ; l'essentiel du financement étant assuré par le Département.

Cette opération qui consistera essentiellement en travaux le long du RD 521 avec la création de quelques chambres et la pose d'une armoire le long de l'abri bus, ne devrait pas entraîner de gêne importante, mais au contraire apportera une très large amélioration par une forte augmentation des débits à pratiquement tous les habitants (seul le hameau de la Boucherie sera desservi par le sous répartiteur de Ménigoute).

Travaux parc éolien : la desserte électrique du parc a été réalisée. L'entreprise qui en a été chargée devra refaire à neuf le chemin de remembrement, probablement en Avril Mai, une fois les terrains secs. François DAVID a signalé que la route communale reliant le RD 5 au parking de l'autoroute était fortement dégradée par les engins de travaux publics. JF Lhermitte interviendra auprès de Saméole et de la Colas.

Budget 2017 : L'exercice 2016 va se solder probablement par un excédent de 62000 Euros, malgré le remboursement anticipé du solde d'un emprunt Crédit Mutuel de 39 000 Euros qui a contribué à réduire fortement la dette communale.

Compte tenu des recettes et dépenses de fonctionnement, les investissements prévus seraient les suivants :

- plantation des haies route des Touches (déjà réalisée par le CPIE et subventionnée par la région Nouvelle Aquitaine)
- une première tranche de travaux d'aménagement du parc de l'étang (financés par la région Nouvelle Aquitaine et la réserve parlementaire de Delphine BATHO)
- L'aménagement définitif du parc de l'étang (aire pique-nique, plantations, requalification, toilettes publiques) financés par le Département des Deux Sèvres
- Acquisitions foncières (dont bâtiment garage atelier communal)
- Panneau d'information sur la topographie du village
- Clôture bâche incendie Chareuil
- Logiciels comptables
- Imprimante copieur

Ceci laisserait un solde de l'ordre de 42 000 Euros (compte tenu de la baisse des dotations d'Etat, du maintien de la fiscalité, des économies réalisées en terme d'assurance, télécommunications, frais financiers liés au désendettement réalisé en 2016 et poste de secrétaire de mairie).

Une fraction de l'ordre de 12 000 Euros pourrait être utilisée pour :

- équiper la salle des fêtes d'un lave-vaisselle professionnel et de vaisselle, permettant ainsi une location avec vaisselle, moyennant évidemment complément de loyer et inventaire ; ceci imposera toutefois également d'acquérir un local de rangement pour la vaisselle.
- le transfert de la mairie dans l'ancienne mairie. L'acquisition du bâtiment Ocealia permettra de vider l'ancienne mairie des matériels qui y sont entreposés (panneaux électoraux, barrières, notamment). Il conviendra de refaire le sol, l'installation électrique, le chauffage et l'isolation. Ceci permettra d'une part d'avoir une mairie ouverte sur la place, et facilement accessible, et d'autre part d'avoir un local accueillant, sans banque, et correspondant aux exigences actuelles. Cette opération pourrait être réalisée en grande partie avec les moyens propres de la commune, les travaux pouvant s'étager sur plus d'un an.
- Le remplacement de certains panneaux de signalisation du bourg et de certains hameaux.

Une fois connus le coût et les subventions attendues pour l'enfouissement des réseaux, un budget supplémentaire sera voté, ces travaux devant être financés essentiellement par emprunt (et par le solde de l'excédent 2016). Toutefois, il est probable que ce coût représentera des sommes importantes qui devront être complétées par des subventions (DETR, plan sur la ruralité notamment).

Enfin, le Maire a indiqué qu'il avait demandé au procureur de la République la possibilité d'organiser des mariages, soit dans la salle des fêtes, soit sous le préau-tivoli de la cour de la mairie.

La séance est levée à 22h 25.